

Le collectif  
“ Réformons la Justice ”  
décerne le  
**GLAND'ARGENT 2009**  
à Monsieur Patrick KEIL,  
Substitut du Procureur de la République  
du Tribunal de Montpellier  
soupçonné de corruption passive et  
de violation du secret de l'enquête

**AUJOURD'HUI - LE PARISIEN**

Corruption 25/07/2009

## Un magistrat révoqué

**L**A MINISTRE de la Justice, Michèle Alliot-Marie, a décidé hier la révocation sans suspension des droits à la retraite de Patrick Keil, substitut du procureur de Montpellier soupçonné de corruption. La garde des Sceaux a suivi l'avis formulé mardi par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), lui-même conforme à la sanction réclamée par la chancellerie lors de l'audience disciplinaire du CSM tenue le 13 juillet. Parallèlement à cette procédure disciplinaire, qui a valu à M. Keil une interdiction temporaire d'exercer depuis la mi-septembre 2008, le magistrat, âgé de 46 ans, doit répondre sur le plan pénal de soupçons de « corruption passive de magistrat » et de « violation du secret de l'enquête ». Il avait été mis en examen en août 2008 et écroué pendant près de trois mois avant d'être remis en liberté en novembre 2008.

**Patrick Keil, soupçonné de corruption, révoqué de la magistrature**  
**PARIS, 29 août 2009 (AFP)**

Patrick Keil, substitut du procureur de Montpellier soupçonné de corruption, a été révoqué de la magistrature sans suspension des droits à la retraite, selon un décret publié samedi au Journal officiel.

Ce décret, publié samedi au JO, fait suite à une décision de révocation prise le 24 juillet par la garde des Sceaux, Michèle Alliot-Marie, qui avait elle-même suivi un avis formulé par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Il stipule que M. Keil, 46 ans, "est radié des cadres de la magistrature à compter du 27 juillet 2009". Cette révocation n'est cependant pas assortie d'une suspension des droits à pension.

Parallèlement à cette procédure disciplinaire, qui a valu à M. Keil une interdiction temporaire d'exercer depuis la mi-septembre 2008, le magistrat doit répondre sur le plan pénal de soupçons de "corruption passive de magistrat" et de "violation du secret de l'enquête".

Il avait été mis en examen en août 2008 et écroué pendant près de trois mois avant d'être remis en liberté en novembre 2008.

Connu pour avoir instruit l'affaire Festina de dopage dans le cyclisme (1998-2000), le magistrat est soupçonné d'avoir fourni des informations à un de ses amis, dentiste à Montpellier, concernant une enquête dont celui-ci faisait l'objet.

Ouverte à Montpellier, l'instruction, toujours en cours, a été délocalisée à Paris.

Il faut relativiser :

Violer le secret d'une enquête, c'est moins pire que de violer des enfants :

“ Anonymat garanti pour magistrats pédophiles ”,

Le Canard enchaîné du 23 juillet 1997.